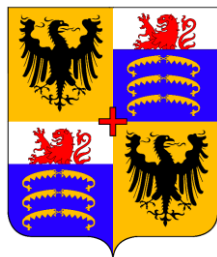


Canton de Thoiry
Département de l'Ain



MAIRIE DE MIJOUX

2 rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

AR. 01247.2025.054

**Objet : Arrêté mettant fin à la location de
l'appartement situé 3 rue Delphin Regad**

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « climat et résilience » qui prévoit une interdiction progressive de la location des passoires thermiques et notamment des logements étiquetés G sur le DPE depuis le 1^{er} janvier 2025 ;
Vu l'état de vétusté de l'appartement détenu par la commune de Mijoux situé au 3 rue Delphin Regad, l'absence d'isolation murale et sous toiture, l'existence de fissures dans les murs extérieurs et l'absence de changement des menuiseries et du mode de chauffage (au fioul) ;

ARRÊTE

Article 1 : Le logement situé 3 rue Delphin Regad n'est plus destiné à la location depuis le départ des derniers locataires le 31 juillet 2025 et ce jusqu'à la rénovation ou la reconstruction du bâtiment.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Gex ;
- Madame, Monsieur le responsable du service de gestion et de valorisation des déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

*Le maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de LYON, dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification.*

Fait à Mijoux, vendredi 19 septembre 2025
Le maire
Martine Viallet